

Image not found or type unknown



Demission CUI pour embauche en intérim puis en CDI

Par **capucine88**, le **04/01/2013** à **13:27**

Bonjour,
Je suis actuellement en CUI jusqu'en février 2013.
Une agence d'intérim me propose un emploi avec une période de 3 mois en intérim puis un CDI (ce sera stipulé dans le contrat).
Puis-je démissionner de mon travail actuel ?
Merci pour vos réponses.